



**Convention portant sur la réalisation d'une prestation avec
la fabrication d'un déo gel et une sensibilisation aux
perturbateurs endocriniens et agents cancérogènes**

Entre les soussignés :

Le prestataire,

Raison sociale :

Maison de l'eau de la pêche et de la nature

202 Grande Rue

59100 ROUBAIX

03 20 99 00 22

Téléphone :

Siret :

398 475 491 000 21

Représentée par :

Joel PAQUET

Qualité :

Président

Organisateur et financeur :

Adresse :

Ville de Hem

42 rue du Général Leclerc

59510 Hem

03 20 66 70 38

Téléphone :

Francis VERCAMER

Représenté(e) par :

Maire

Qualité :

Il a été convenu ce qui suit :

La Maison de l'eau, de la pêche et de la Nature fournira à l'organisateur une animation avec un stand animé sur la problématique des perturbateurs endocriniens et agents cancérogènes par le biais d'une sensibilisation et une fabrication d'une déo gel. Cette animation aura lieu le dimanche 6 Octobre, de 9h00 à 12h00, sur la Gran' place de Hem, dans le cadre du Village rose (événement d'Octobre Rose).

Cette animation, par le biais de la tenue du stand, comprendra un animateur, l'apport du matériel, des contenants, des ingrédients et de la fiche recette avec les étiquettes. La fabrication pourra être réalisée et destinée à 8 personnes par heure soit 32 personnes au total.

L'offre comprend la préparation et le temps face au public.

Cette prestation sera facturée à l'organisateur :

- La Ville de Hem : 150 euros TTC

L'organisateur s'engage à payer la prestation 2024, sur présentation d'une facture établie par le prestataire, comme suit :

- 150 euros TTC après service effectué

L'organisateur – la Ville de Hem – s'engage à :

- Orienter les bénéficiaires soit directement, soit via les partenaires prescripteurs
- Limiter l'effectif en fonction des possibilités
- Garantir la sécurité des participants lors de la prestation

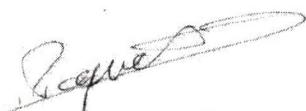
Le prestataire – l'association « au panier de Léa » - s'engage :

- Fournir la prestation conformément aux termes de la présente convention
- Rendre compte de son activité auprès de l'organisateur (présence aux réunions) et à rédiger des bilans écrits finaux quantitatifs et qualitatifs
- En cas d'empêchement de l'intervenant,
 - o Soit à fournir, dans la mesure du possible, un autre intervenant à l'organisateur,
 - o Soit à reporter la prestation en accord avec la Ville de Hem.

Fait en trois exemplaires le 10 juillet 2024

Pour l'association Maison de l'eau de la
nature et de la pêche

Le président,



JOEL PAQUET

Pour la Ville de Hem,

Le Maire,



VERCAMER Francis